

PROCES-VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON

Type de session : Ordinaire	Mode : Présentiel/Distanciel
Dates : 23 et 24 Mars 2023	Lieu : Libreville
Début : 09:55	Fin : 15:00

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 et vendredi 24 mars à 9 h55, s'est tenue en mode hybride (Présentiel et Distanciel) au siège de l'ITIE Gabon à Libreville, sis au quartier Batterie IV, Immeuble Bel Espace, une session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon). Cette session a été convoquée par note N°000106/MER/ITIE-GABON/PR/STP/OOC du 17 mars 2023. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Madame Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY, Présidente de l'ITIE Gabon.

La liste exhaustive des participants est jointe à l'annexe 1.

Prenant la parole en premier et après les civilités d'usage, Madame la Présidente de l'ITIE-Gabon est revenue sur le contexte national endeuillé par le naufrage du Ferry « Esther Miracle ». Ensuite, pour des raisons d'agenda, elle s'est excusée de ne pouvoir présider les travaux en présentiel pour cause de participation à une réunion parallèle avec la BEAC.

Ainsi, a-t-elle demandé à Monsieur le Secrétaire Technique Permanent (STP) de décliner les points de l'ordre du jour pour approbation par les membres du GMP puis de démarrer les travaux.

Le projet de l'ordre du jour comprend les points ci-après :

Journée du 23 mars 2023

1. Approbation du rapport de l'étude de cadrage ;
2. Approbation des thématiques spécifiques et répartition des taches pour la production des contenus ;
3. Divers.

Journée du 24 mars 2023

4. Revue des contenus déjà produits pour intégration dans le rapport ITIE 2021 ;
5. Examen/Validation partielle du bilan technique et financier de l'exercice 2022 (RAA 2022) ;
6. Examen/Validation partielle du Plan de Travail Annuel et Budgétisé 2023 (PTAB 2023) ;
7. Organisation technique, comptable et financière de l'ITIE-Gabon en 2023 ;
8. Divers.

N'ayant fait l'objection d'aucune observation, l'ordre du jour a été adopté en l'état. Les points de l'ordre du jour ont été exposés et débattus et des conclusions prises par les membres du GMP.

Journée du 23 mars 2023

1. Approbation du rapport de l'étude de cadrage

Monsieur Rached MAALEJ, Chef de la mission de l'Administrateur Indépendant a assuré en distanciel, la présentation pour le compte du Cabinet Moore. Cette présentation était structurée autour des points suivants, (i) limitations du rapportage, (ii) seuil de matérialité, (iii) flux de paiements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, (iv) entités gouvernementales et sociétés extractives, (v) secteurs couverts par l'ITIE Gabon, (vi) marge d'erreur acceptable et (vii) fiabilité et assurance des données à déclarer.

Les informations associées à ces rubriques sont résumées ci-dessous.

Caractéristiques	Informations
Secteurs couverts	Pétrolier et Minier faisant l'objet de la divulgation des informations liées aux revenus et d'autres informations contextuelles non liées couvrant les Exigences 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2 et 6.3.
Limitations du rapportage	Absence de NIF dans les listes de permis fournies par la DGMG et DGH (Exigence 4.1.a) Inexhaustivité des données fournies par la DGCPT (Exigence 4.1.b) Absence de flux de paiements de certaines sociétés dans les listes de recettes fournies par la DGI et DGDDI (Exigence 4.1.b) Inexhaustivité des recettes par flux (Exigence 4.1.b) Absence de la liste des revenus perçus par le Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques (FGIS) et des dépenses décaissées pour les projets (Exigence 5.3) Non communication par la DGCPT des listes des transferts de recettes minières et pétrolières aux différentes entités de l'Etat, communes, collectivités et fonds spécifiques (Exigence 5.2)
Seuil de matérialité	Déclaration des recettes par la DGCPT : 574.445 millions F.CFA Déclaration des paiements par les sociétés : 741.201 millions F.CFA Intervalle de contribution retenu : Entre 20.000 et 50.000 millions Nombre cumulé de sociétés : 9 pour un % cumulé de 91,15 Nombre de sociétés couvertes : 53 Nombre de sociétés à réconcilier : 10 Seuil de matérialité : 20.000 millions (20 milliards) Le seuil de matérialité n'est pas appliqué aux deux sociétés d'Etat à savoir la Gabon Oil Company (GOC) et la Société Equatoriale des Mines (SEM) La déclaration unilatérale est effective pour les sociétés non retenues dans le périmètre de réconciliation et dont la contribution individuelle est inférieure à 20.000 millions FCFA
Flux de paiements	Parts d'huile de l'Etat Brut (Barils) collecté par la Gabon Oil Company (GOC) Provisions légales Autres flux déclarés par la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH), la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG), la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), la Direction Générale des Impôts (DGI), les dividendes de la Société Equatoriale des Mines (SEM),
Entités gouvernementales et sociétés extractives	Entités gouvernementales Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), Direction Générale des Impôts (DGI) Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) Gabon Oil Company (GOC) Société Équatoriale des Mines (SEM) Sociétés extractives (10) gabon oil company, perenco oil & gas gabon, maurel et prom, compagnie minière de l'ogououé, totalenergie ep gabon, assala gabon energy, tullow oil gabon, vaalco gabon sa, addax, société équatoriale des mines

Marge d'erreur acceptable	Elle concerne les écarts de conciliation (après ajustements), entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations publiques Seuil : 5% Montant à partir duquel la collecte de justificatifs est nécessaire (écarts non résolus) : 37 milliards FCFA
Fiabilité et assurance des données soumises par les entités déclarantes	Entreprises extractives Le formulaire de déclaration doit (i) porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise et (ii) être certifié par un auditeur externe (qui peut être le Commissaire aux Comptes). Administrations publiques et organismes collecteurs Le formulaire de déclaration doit (i) porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entité publique déclarante et (ii) la Cour des Comptes a la responsabilité de certifier les chiffres et de produire une lettre d'affirmation de la conformité des revenus reportés aux recettes recouvrées et comptabilisés dans les comptes audités de l'Etat.

Ainsi, il apparaît que le processus de rapportage ITIE pour l'exercice fiscal 2021 est impacté par des déclarations partielles d'entités publiques déclarantes clés (DGCPT, DGDDI, DH, GOC) et par l'absence de déclarations (FGIS), de fortes limitations qui conduiront à un rapport attendu de faible niveau de qualité. Ce processus justifie par la même, les engagements pris ainsi que les priorités nationales définies par les plus hautes autorités du pays en matière d'industries extractives à l'horizon 2025.

Il s'agit notamment de :

Dans le Plan Stratégique du Gabon Emergent « PSGE vision 2025 » de (i) déclarer dans les lois de finances 100% de la parafiscalité et (ii) d'améliorer le recouvrement des taxes et l'attractivité des investissements.

Au titre de l'accord FMI-Gabon basé sur le Mécanisme Élargi de Crédit pour la période de 2021 à 2024, de (i) promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières et minières, (ii) promouvoir la transparence à travers la systématisation des divulgations des données sur les revenus et paiements, (iii) centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi, (iv) publier périodiquement sur un site web gouvernemental, tous les documents, données, informations et rapports prévus dans le cadre de l'initiative ITIE, (vi) développer les mécanismes d'estimation des réserves des ressources naturelles et (vii) renforcer la gestion des entreprises publiques et leurs filiales.

Le volet des questions/réponses a enregistré plusieurs interventions. Pour un besoin de clarté, ces interventions sont regroupées par collège du GMP pour mieux saisir leurs positions.

Collège de la Société Civile

Membre Guy René MOMBO LEMBOMBA

Il s'est appesanti sur l'historique des étapes du retour du Gabon à l'ITIE, l'engagement du Président de la République, les dénonciations faites par son collègue, les limitations et la crédibilités des données, l'absence de déclaration du FGIS, le seuil de matérialité et le seuil de l'erreur acceptable.

Il a suggéré que l'erreur acceptable fixé à 5% et correspondant à un montant de 37 milliards de F.CFA, soit revu à la baisse car le Gabon devrait s'inspirer du CN-Sénégal dont le seuil est fixé à 2%. Enfin, il a émis des réserves au sujet de la validation du rapport de l'étude de cadrage dont la levée serait conditionnée par l'application de mesures correctives des insuffisances déclaratives durant le rapportage.

Membre Petit Lambert OVONO

Il a passé en revue les aspects liés à la bonne gouvernance, à l'éthique, aux règles de l'exécution budgétaire au Gabon exigeant une justification au franc près utilisé, les insuffisances de déclarations observées au Trésor Public ainsi que l'urgence de disposer des explications liées aux écarts observés. Ce dernier a également émis des réserves au sujet de la validation du rapport de l'étude de cadrage dont la levée serait conditionnée par la conduite d'une réconciliation viable.

Membre Georges MPAGA

Il est intervenu sur les limitations enregistrées, l'absence du FGIS alimenté par 10% des recettes des industries extractives et l'absence des informations sur les transferts infranationaux. Ce dernier a aussi émis des réserves au sujet de la validation du rapport de l'étude de cadrage.

Membre Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU

Il est revenu sur les limitations constatées et le cas du FGIS. Ce dernier a aussi émis des réserves au sujet de la validation du rapport de l'étude de cadrage.

En retour, Monsieur **Rached MAALEJ** a apporté les précisions et clarifications suivantes :

- Tenir compte du fait que le Gabon se livre pour la première fois à cet exercice depuis sa sortie de l'ITIE en 2013, cela exige une certaine organisation, la mobilisation des ressources (humaines, techniques, matérielles, financières) de la part des parties déclarantes ;
- Les auditeurs du cabinet Moore donnent leur impression et ne se prononcent pas sur les intentions ;
- Des relances seront faites aux fins d'obtention des informations additionnelles auprès des entités ayant effectué des déclarations partielles. Elles permettront d'atténuer les aspects liés à l'exhaustivité, la fiabilité et la complétude des données/informations ;
- Le FGIS sera relancé ;
- Le seuil de 5% de la marge d'erreur acceptable est bien inférieur à celui souvent problématique de 10%. Des détails seront fournis dans le rapport par rapport aux écarts non résolus.

Collège de l'Administration Publique

Membre Michel TSAMBA

Ce dernier a contribué à la clarification des limites mises en exergue dans le rapport de l'étude de cadrage. Il s'est appesanti sur les limitations dues à la structuration et maturité des systèmes d'information de gestion de l'information comptable et financière à la DGCP, à l'expertise nécessaire pour le renseignement des formulaires de déclaration, à l'absence de la loi de règlement 2021 au moment de l'exercice de rapportage 2021 et ses conséquences sur l'assurance qualité et la certification des chiffres ainsi que la conformité des revenus.

Il a souhaité que l'effectif des entreprises soit revu à la hausse, passant ainsi de 9 à 20. Il a soutenu que l'écart acceptable de 5% pouvait être maintenu et a plaidé pour que le rapport soit soumis à échéance due, les limitations constatées en 2021 pouvant servir de point de référence aux améliorations à apporter aux rapports ultérieurs (2022, 2023) qui serviront de base à la validation ITIE en 2024. S'agissant du FGIS, il a indiqué qu'il capte quelques flux financiers et à propos de la certification des formulaires de déclaration des administrations publiques, les Inspections des ministères pourraient être mises à contribution. Les seuils de matérialité et l'erreur acceptable retenus sont convenables.

Membre Styve ABESSOLO

Il a encouragé les efforts des équipes ayant fourni les données qui bien qu'incomplètes permettent d'avoir une marge d'erreur conciliable de 5%. Pour lui, la conjugaison de tous ces efforts conforte l'ambition du Gabon de poursuivre le processus de la mise en œuvre de la norme ITIE 2019.

Membre Edgard MBINA KOMBILA

Il a soutenu les positions des Membres TSAMBA et ABESSOLO, invoquant également les difficultés rencontrées et surtout les efforts consentis par sa direction pour transmettre à l'Administrateur Indépendant, les données et informations sollicitées. Il a indiqué que les écarts feront l'objet de documentation et que la réconciliation permettra d'en ajuster certains.

Collège des Opérateurs Publics

Membre Michel DAMAS

Ce dernier s'est interrogé sur la nécessité de transmettre à l'Administrateur Indépendant deux documents à savoir, (i) les états financiers audités et (ii) les formulaires visés par le CAC. Il a exposé les difficultés spécifiques rencontrées par la GOC dans le cadre de cet exercice (séparation avec l'ancien CAC, coûts nouveaux à considérer pour obtenir les visas du CAC, temps imparti, etc.). Enfin, il a invité le cabinet à insérer la GOC dans la liste des sociétés extractives, qui au passage ne perçoit pas pour le compte de l'Etat, des fonds auprès des sociétés extractives.

Membre Claude Marie Terence ANDTOUNGOU

Pour la SEM, elle précisé que le processus de certification par le CAC était long et consommateur de ressources. La SEM n'effectue pas de collecte de production mais collecte en numéraire (transfert au Trésor)

Collège du Secteur Privé

Membre Jacqueline BIGNOUMBA

Elle a soutenu la position du Membre Michel DAMAS, précisant en sus que la certification par le CAC occasionne des frais et du temps supplémentaire vu que cette prérogative n'est pas inscrite sur la fiche de poste du CAC. Elle a fait le point sur la conduite du processus de déclaration par les sociétés extractives et a rappelé certains enseignements spécifiques liés au Rapport ITIE 2021 évoqués lors de la mission du secrétariat international du 05 au 10 février 2023 à savoir, (i) soumettre à temps le rapport pour éviter la suspension administrative et (ii) possibilités pour le pays d'améliorer la qualité du rapport après soumission. Elle a félicité le cabinet Moore et les parties déclarantes au rapport respectivement pour la prouesse réalisée de tenir les délais (2,5 mois au lieu de 4/6 habituellement pratiqués dans la préparation des rapports ITIE) et pour la collaboration franche et la déclaration des données et informations demandées par le cabinet. Elle a émis des regrets quant au démarrage tardif du processus dû à diverses contingences connues de tous. Le timing du GMP n'étant pas celui du cabinet, à ce stade l'exigence d'obtenir un rapport de très haut niveau de qualité ne peut être retenue. L'erreur acceptable de 5% étant satisfaisante pour les membres de son collège et ce premier rapport ne pouvant se défaire des insuffisances constatées, elle a invité les membres des autres collèges au consensus pour la validation du rapport de l'étude de cadrage et la poursuite du processus de rapportage 2021.

En retour, Monsieur **Rached MAALEJ** a apporté les précisions et clarifications suivantes :

- Pour les prochains exercices de rapportages (2022, 2023, etc.), les procédures inspirées des exigences de la norme doivent être préalablement discutées et adoptées par le GMP ;
- La certification par le CAC est une confirmation des informations des formulaires de déclarations ;
- Les CAC des sociétés du secteur extractif devraient dorénavant avoir le mandat de la certification des formulaires de déclaration ITIE ;
- La Cour des Comptes, chargée de la certification des comptes de l'Etat à travers la Loi de règlement ne pouvant être mobilisée effectivement, le GMP doit trouver une alternative qui fera office de recommandation dans le rapport ITIE ;
- Une implémentation adaptée des exigences de la norme n'est recevable par le Conseil d'Administration de l'ITIE qu'en cas de force majeure ;
- L'impact de la non transmission des formulaires de déclarations certifiés ne pourra être apprécié qu'au terme de la réconciliation ;
- Compte tenu des délais, le FGIS ne peut plus être pris en compte dans le périmètre du présent rapport mais cela pourrait être envisagé pour le rapportage 2022 ;
- Les limitations constatées renforcent provisoirement une opinion négative du rapportage 2021. Toutefois celle-ci pourrait s'estomper lors de la réconciliation si des efforts sont fournis par les entités déclarantes en matière de désagrégation des données, d'explications des écarts, etc. ;
- A ce stade, l'effectif des sociétés ne peut être revu à la hausse à cause des incidences sur le respect des délais et les contraintes organisationnelles des sociétés ;
- Si un seul choix est admis à la fois, alors le document à signer par le CAC changera de contenu pour certifier l'exhaustivité et la fiabilité selon les normes ISA, d'où il se posera la question de la clarification de référentiel.

Fort des échanges et des clarifications apportées par Monsieur **Rached MAALEJ**, l'esprit de consensus a prévalu. **Le rapport de l'étude de cadrage a été validé et la poursuite du processus de rapportage acté.**

2. Approbation des thématiques spécifiques et répartition des tâches pour la production des contenus

Le Secrétaire Technique Permanent a rappelé les thèmes spécifiques et la proposition de répartition des entités productrices des contenus. Le canevas classique de rédaction a été également mentionné à savoir, (i) état de lieu, (ii) les pratiques et (iii) perspectives. Chaque Collège a été invité à se prononcer sur le choix des thèmes et les contributions à produire.

Il ressort des échanges que les membres des collèges sont par ailleurs déjà occupés avec d'autres activités et ne peuvent être disponibles pour cet exercice. En conclusion, le Secrétaire Technique Permanent s'est engagé à produire quelques synthèses parmi les huit (8) présentées. Celles-ci seront partagées aux collèges pour amendements au plus tard le mardi 04 avril 2023.

Thématiques spécifiques de valorisation des acquis du pays (GMP/STP)

Thèmes spécifiques	Entités productrice des contenus
1) Planification et financement du développement du Gabon	Collège administration publique Secrétariat technique
2) Dynamique des réformes structurelles et modernisation de la gestion publique au Gabon (transformation structurelle, taskforces du PAT, etc.)	Collège administration publique Secrétariat technique
3) Lutte contre la corruption et les flux financiers illicites	Secrétariat technique
4) Transition énergétique et minéraux critiques	Secrétariat technique
5) Responsabilités et transparence de l'agenda climatique et marché du carbone au Gabon	Secrétariat technique
6) Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, égalité des genres, paix et sécurité	Collège de la société civile
7) Responsabilité sociale des entreprises et développement responsable au bénéfice des communautés dans le secteur extractif	Collège du secteur privé et opérateurs publics
8) Etudes thématiques envisagées en 2023 pour l'implémentation des exigences de la norme	Secrétariat technique

3. Divers

Les points y relatifs seront examinés dans la rubrique « Divers » de la séance du 24 mars 2023.

Journée du 24 mars 2023

4. Revue des contenus déjà produits pour intégration dans le rapport ITIE 2021

Le Secrétaire Technique Permanent est revenu sur les thématiques spécifiques présentées la veille en apportant des informations additionnelles concernant les données de base à exploiter. Elles sont pour la plus part disponibles en ligne sur internet. Il s'agira de collecter les références, de les lire puis de rédiger des synthèses. La date initiale de partage pour l'amendement des synthèses prévue au 30 mars a été décalée au 03 avril 2023.

5. Examen/Validation partielle du bilan technique et financier de l'exercice 2022 (RAA 2022)

Le Secrétaire Technique Permanent a indiqué que le rapport annuel d'avancement (RAA) 2022 a été élaboré partiellement et présenté aux membres du GMP en décembre 2022. Il doit être complété en tenant compte des préconisations de la section 7.4 (b) de l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE « Examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE », qui indique que « ...toutes les parties prenantes devraient être associées à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. En particulier, les groupes de la société civile et les entreprises impliquées dans le processus ITIE, et donc pas uniquement ceux qui siègent au sein du groupe multipartite, devraient pouvoir donner leur point de vue sur ledit processus et voir leurs avis reflétés dans l'examen annuel de l'impact et des résultats ». Il a par la suite commenté le canevas à utiliser lors des consultations ainsi que la grille du processus de la validation ITIE.

Le bilan technique se caractérise par (i) une mise en œuvre très insuffisante des activités du plan de travail avec un taux moyen d'exécution technique de 25,96% et un taux moyen de 09,00% pour l'exécution financière, (ii) la non réalisation des différentes études thématiques sur les principes, critères et indicateurs de la gouvernance et redevabilité du secteur extractif au Gabon (iii) les progrès faibles enregistrée au niveau de l'implémentation des exigences de la Norme ITIE 2019, avec un score de 08,60/100, score qui sera revu à la hausse au terme de la publication du Rapport ITIE 2021.

L'expert en gestion des projets, suivi-évaluation et passation des marchés a entretenu les membres du GMP sur la chaîne des résultats du PTBA 2023 à travers le cadre de gestion reposant sur cinq (5) maillons à savoir, les ressources, les activités, les produits, les effets et l'impact. Il a relevé que l'indisponibilité des ressources financières constituera à nouveau le risque majeur de la mise en œuvre lacunaire en 2023. Pour y remédier, des facilités devraient être mises en place par les décideurs au niveau du Trésor Public.

6. Examen/Validation partielle du Plan de Travail Annuel et Budgétisé 2023 (PTAB 2023)

Le Secrétaire Technique Permanent a résumé le contenu du draft du plan de travail annuel budgétisé 2023 (draft PTAB 2023) transmis aux membres du GMP, indiquant au passage que son architecture est identique à celle de 2022. Il comprend 3 objectifs stratégiques, 10 objectifs spécifiques et actions associés et 10 résultats intermédiaires et seules les activités feront l'objet d'une actualisation au terme du processus de consultation élargie des parties prenantes. Ce draft servira de base aux consultations prévues en vue de l'identification et de la priorisation des activités par les parties prenantes élargies de l'ITIE au Gabon.

Comme pour le RAA, l'exigence 1.5 de la Norme ITIE « Plan de travail ITIE » prévoit que *« les parties prenantes représentant le gouvernement, les entreprises et la société civile soient largement consultés et de manière inclusive pour (i) identifier les questions prioritaires dans le secteur extractif, (ii) examiner les pratiques de divulgation et les priorités nationales en cours afin de sélectionner des activités réalistes à même de conduire à des résultats appropriés pour la mise en œuvre de l'ITIE »*.

Quant aux priorités pour l'année 2023, elles devraient consister à (i) renforcer l'inclusivité dans la formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de travail annuel en y faisant figurer les activités à budget sécurisé des parties prenantes clés qui concourent aux objectifs de transparence et de redevabilité du secteur extractif, (ii) renforcer l'implication et amplifier les engagements des parties prenantes, (iii) renforcer les capacités des parties prenantes, (iv) réaliser les études thématiques pour documenter la mise en œuvre des exigences, (v) préparer et disséminer le Rapport ITIE 2021 et préparer le Rapport ITIE 2022, (vi) promouvoir les technologies de l'information et renforcer la divulgation systématique, (vii) renforcer les capacités et mobiliser les membres du GMP sur les questions prioritaires à traiter, (viii) mobiliser les ressources financières additionnelles auprès des bailleurs de fonds et des entreprises, (ix) renforcer les capacités des personnels du secrétariat Technique permanent et (x) évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en 2023.

7. Organisation technique, comptable et financière de l'ITIE-Gabon en 2023

Le Responsable Administratif et Financier a assuré la présentation. Ainsi, il ressort que le budget 2022 était inscrit sur le Titre 3 (Biens et Services), ce qui ne correspondait malheureusement pas au fonctionnement de l'ITIE-Gabon. Pour l'exercice 2023, une amélioration a été faite en inscrivant la dotation budgétaire de l'ITIE-Gabon sur le Titre 4 (Transfert) qui apporte une flexibilité au niveau de l'exécution et permet de couvrir et d'effectuer plus d'opérations. Le budget 2023 sera établi à l'issue du cumul du report de celui de 2022 mis tardivement à disposition et de la dotation du budget 2023. Il est important que l'ITIE-Gabon réactive le compte ouvert à la CDC pour d'éventuelles mobilisations des ressources auprès du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (PTFs). Pour terminer, des points d'attention ont été passés en revue et concernaient l'organisation technique, budgétaire, les difficultés liées à l'exécution du budget et les propositions d'amélioration.

8. Divers



Cinq (5) points ont été retenus à savoir, (1) la mise en place d'un manuel de procédures, (2) la revalorisation de l'indemnité accordée au RAF, (3) l'équipement en ordinateurs portables du secrétariat technique permanent, (4) l'équipement en matériel roulant du Secrétaire Technique Permanent et (5) le démarrage des activités du collège de l'administration publique.

1- Mise en place d'un manuel de procédures

L'absence du manuel de procédures administratives, comptables et financières est un frein à la mise en œuvre harmonieuse des activités au sein de l'ITIE-GABON de 2021 à ce jour. Ce manuel est plus que nécessaire pour avoir une gouvernance vertueuse assumée. Les préconisations prises antérieurement par le GMP n'ayant pas été suivi d'effet, le Secrétariat Technique Permanent doit rapidement (i) actualiser les TdRs produits à cet effet, (ii) consulter les fournisseurs de services (préférence aux consultants individuels ayant l'expérience et les compétences requises en matière de rédaction de manuel de procédures tel que précisé et soutenu par le Membre **Francis LENDJOUYOU** lors de son intervention), (iii) analyser les propositions d'offres et (iv) recruter le consultant retenu.

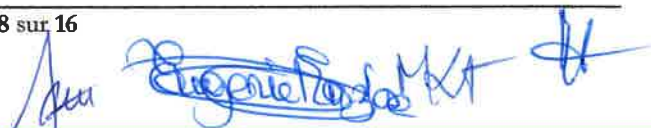
Le membre **Guy René MOMBO LEMBOMBA** a quant à lui suggéré de concrétiser l'assistance technique du Comité National de l'ITIE Sénégal, à la fois pour (i) la rédaction du manuel de procédures qui devrait retranscrire fidèlement les réalités de l'ITIE-Gabon mais aussi au niveau de la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE à travers le cadre de collaboration offert par le projet d'accord de collaboration (MoU) entre l'ITIE GABON et l'ITIE SENEGAL. Il a plaidé en faveur de la signature dudit MoU. Sur ce point, Madame la Présidente de l'ITIE GABON a indiqué qu'elle ne s'opposait pas à la signature de ce document. En revanche, elle attendait d'avoir plus de visibilité sur la disponibilisation des ressources qui permettront d'assurer efficacement les prestations des experts.

2- La revalorisation de l'indemnité accordée au RAF

Madame la Présidente de l'ITIE GABON a demandé aux collèges d'indiquer leurs positions. Prenant la parole, le membre **Frédérique BEYEME** du collège de l'Administration Publique s'est prononcée pour une indemnité qui s'établirait à 1.100 000 FCFA, Monsieur **Yvon Martial** du collège de la société civile pour un montant de 1.000 000 FCFA. Madame **Jacqueline BIGNOUMBA**, représentant le collège du secteur privé, est revenue sur des propos qu'elle avait déjà tenus concernant le traitement des experts du secrétariat technique permanent et la politique à mettre en place pour attirer et retenir les meilleurs. Par conséquent, elle a proposé que le montant retenu soit au-dessus de 500 000 FCFA s'il faille tenir compte du salaire du RAF vu que ce dernier est fonctionnaire. Enfin, Madame **Claude Marie Terence ANDTOUNGOU**, du collège des opérateurs publics s'est abstenue d'indiquer un quelconque intervalle sans connaissance préalable du salaire du RAF.

3- L'équipement en ordinateurs portables du secrétariat technique permanent

Le Secrétaire Technique Permanent avait soumis à Madame la Présidente de l'ITIE-GABON, une requête pour la mise à disposition des ordinateurs portables aux experts dans le but de leur permettre de poursuivre la finalisation de certaines tâches en dehors des horaires officiels de travail au siège. Cette requête a été exposée par Madame la Présidente de l'ITIE-GABON aux membres du GMP. Ces derniers ont marqué à l'unanimité leur accord pour l'achat de quatre (4) ordinateurs portables. Pour Madame **Jacqueline BIGNOUMBA**, le débat sur ce sujet ne devrait pas avoir lieu, car les ordinateurs portables sont essentiels pour l'efficacité des équipes. Elle a d'ailleurs poursuivi que la plupart des sociétés achètent rarement de nos jours les



ordinateurs fixes, les ordinateurs portables mis à la disposition de la salle de réunions ne devant pas être affectés à d'autres tâches.

4- L'équipement en matériel roulant du Secrétaire Technique Permanent

Le débat sur le moyen roulant n'a pas eu lieu car à l'unanimité les membres du GMP ont souligné la nécessité pour le STP de disposer de ce moyen conformément aux textes en vigueur et notamment le Décret 0861/PR/MBCPFP du 28 octobre 2013 réglementant l'attribution et l'utilisation des véhicules administratifs. Suite à la présentation des proforma déjà recueillies par le STP, le plafond autorisé a été fixé à vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA. Ce dernier a été invité à finaliser le montage du dossier avec le RAF puis de le transmettre à Madame la Présidente de l'ITIE-GABON, pour engagement et règlement par le Trésor Public.

(5) Démarrage des activités du collège de l'Administration Publique

Il a été porté à la connaissance de tous, le démarrage imminent des activités dudit collège à compter du lundi 27 mars 2023. Un calendrier indicatif pour l'occupation de la salle de réunion a été communiqué au Secrétariat Technique Permanent. A cet effet, une invitation sera envoyée aux membres des autres collèges afin qu'ils désignent un représentant pour prendre part aux travaux prévus. Le récapitulatif des principales résolutions est présenté à l'annexe 2.

Tous les points ayant été épuisés, Madame la Présidente a clos la séance à 15 heures..

Fait à Libreville, le 20/04/2023

Signatures







Collèges	Points focaux	Signatures
Administration publique	Michel TSAMBA	
Société civile	Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU	
Secteur privé	Jacqueline BIGNOUMBA	
Opérateurs publics	Claude-Marie Terence ANDTOUNGOU	
La Présidente du GMP ITIE Gabon		
 Léontine-Tania OYOUMI-LOUMBOU épouse BIBEY		








Annexe 1 : Liste de présence

Ann ~~Christophe~~ MxA 

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

LISTE DE PRESENCES

Date	Jeudi 23 mars 2023		Session ordinaire du GMP ITIE Gabon/ 1ère journée	
	Lieu :	Siège de l'ITIE Gabon		
N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	CONTACTS	EMARGEMENTS
1	nyouomi-loumgaou Réorienté traing zpeu BEBEY	Présidente - ITIE gabon	077-79.70.62	Distanciel
2	TSAMBA Michel	Couillier MBOP/Min. GP	077-22.25.60 mtsamba2016@gmail.com	
3	SIANG BEYENE FREDERIQUE	Membre du GNP/CAP	074 08 05 60 eyang.federique@gmail.com	
4	ANDOUNGOU Claude	Membre GNP/O. Public	claudie-marie-andoungou.gabon@mining.com	
5	DATIAS AUFOU Geoffrey N.	Membre GNP / O. Public	michel.damas.gabon@oil.com	
6	OYEASSEKO Raïssa	Membre GNP / OSC	066996399 oysassekoraissa@yahoo.fr	
7	ATZANTZ, MIGA GOU YVON MARIAL	Membre GNP / OSC	066-15-64-42 yvonmiga-gou@2011.com	
8	ABESSOLO Styve	Membre du GNP / CAP	066781254 a.styve@yadua.fr	St-A
9	BIGNOUPAT Jacques-Léon	Membre GNP / Secteur Privé	06573030 jacquesleon.bignoupat@yadua.fr	B





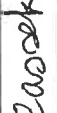


10	YIPAGA GEORGES	Membre GMP/OSC	075 99 32	
11	MIBINA KOMBIWA EDICARD	DG/DH	077 133 913	
12	NONO KENSONBA Guy René	Secrétaire GMP/OSC	077 38 04 65	
13	IZENOUZI Marcello	DFP	0808 38 50	
14	TOUZI NIKESH RUCILLA	Assistante STPI GMP	074 72 70 07	
15	FEUNGUIQUEIRA MARIESEE	TIC MD	066 26 20 82	
16	MOURBECKA Bono Gnombe	Expert en GPSEPM	077 91 02 44	
17	Patricia Gnombe	Membre du Cabinet Repetants		Distantiel
18	Petit-Jambert evano	Membre du GMP/OSC		Distantiel
19	Rached-MALES	Cabinet MOORE		Distantiel
20	Yvon TEHICOT	Membre du GMP/CAP		Distantiel
21	Patricia Lydie HOULET	Membre du GMP/DSC		Distantiel
22	Arieta MANFOUMBI	Membre du Cabinet DDP		Distantiel
23	François LEBOURGON			Distantiel
24				
25				





SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

LISTE DE PRESENCES

Date	Vendredi 24 mars 2023		Objet		Session ordinaire du GMP ITIE Gabon/ 2ème journée	
	Lieu :	Siège de l'ITIE Gabon	Début	Fin	CONTACTS	
N°	NOMS ET PRENOMS		FONCTIONS		EMARGEMENTS	
1	OYOUNG LOUMBOU Léontine tanza zee BIBEY		Présidente ITIE Gabon		Distanciel	
2	DANIS ALAFU Geoffrey N.		Nomb. GRP/Opérat. Pub.			
3	ANDOUNGOU Claude D.T		Membre GRP/OPERATEUR PUB.		Claude-maire. andounougou@gabon.int Coc	
4	NIZANITZI XRYAFOE yroux NANTIZI		MEMBRE GRP SOCIÉTÉ CIVILE		yroux nantizi 2021 yroux - com. 	
5	nonso kansonbat Gay René		Nomb. GRP Société civile		nonso kansonbat 	
6	TSAPISA Michel		Membre GRP/Co (big APN)		membre tsapisa 	
7	EYANG ROYENE Fidélisque		Nomb. GRP College Adm. Pub		Eyang royene royene.fidelisque@gmail.com 	
8	ABESSOLO Styve		Membre GRP/CAP		0667812574 styve.abessolo 	
9	OYENKOKO Raïssa		Membre GRP/OSC		0699823924 oyenkoko.raissa@yangug.com 	

10	Nziengue Marcelin	STP	uziguy@guadeloupe.gouv.fr	
11	FLOURENCE ROSCO GROUT	EXP-GIPSEPM	groutflorence@guadeloupe.gouv.fr	HA
12	Patricia Lydie Novella	GMP/Société civile	patrynovella@guadeloupe.gouv.fr	
13	Mekui Metch Riella A.	Assistante STP/GMP	mekui@guadeloupe.gouv.fr	
14	SISSOUH ROCK ALICEA	RAF/STP	sissouh@guadeloupe.gouv.fr	
15	Jacqueline BIGNOUNEA	membre GMP Fautourguine		Distanciel
16	Patricia GINOMBA	Membre du cabinet Rappaport		Distanciel
17	Amita MAURFOUMBI	Membre du cabinet		Distanciel
18	Petit-Louis OUNO	Membre du GMP/OSE		Distanciel
19	Yvon TELICOT	Membre du GMP/CAP		Distanciel
20	François LEJOUROU			Distanciel
21	FONGUI OLIVEIDA TARISSÉ	TICND / STP		
22	Clémentine	Membre du cabinet		Distanciel
23	REYAN DINE BÉDIER	DGMS Membre du GMP		
24				
25				

Annexe 2 : Récapitulatif des principales résolutions prises

Handwritten signatures in blue ink, including a large signature that appears to be 'Eugene' and several smaller ones.

1. Approbation du rapport de l'étude de cadrage			
N°	Résolutions	Responsables	Echéances
R1	Assurer le suivi de la transmission des formulaires de déclaration et alerter les tutelles ministérielles sur les facteurs critiques	<u>Lead</u> Cabinet Moore <u>Appui</u> Ministre de l'Economie et de la Relance Présidente du GMP ITIE Gabon STP ITIE Gabon	07 Avril 2023
R2	Respecter les délais de soumission des rapports/livrables intermédiaires de la mission afin de recueillir les avis et commentaires des membres du GMP ITIE Gabon	<u>Lead</u> Cabinet Moore <u>Appui</u> STP ITIE Gabon	17 Avril 2023

5. Examen/Validation partielle du bilan technique et financier de l'exercice 2022 (RAA 2022)			
N°	Résolutions	Responsables	Echéances
R1	Réaliser les ateliers de consultations par collèges et leurs parties prenantes élargies et organiser un atelier de consolidation des attentes, besoins et opinions	<u>Lead</u> Collèges du GMP ITIE Gabon <u>Appui</u> STP ITIE Gabon	14 Avril 2023
R2	Elaborer un rapport bilan financier 2022 selon les standards usuels et le soumettre à l'examen/validadion des membres du GMP ITIE Gabon	<u>Lead</u> Responsable Administratif et Financier <u>Appui</u> STP ITIE Gabon	14 Avril 2023
R3	Intégrer dans le RAA 2022 provisoire les conclusions issues des consultations des parties prenantes puis le soumettre aux membres du GMP ITIE Gabon	<u>Lead</u> STP ITIE Gabon <u>Appui</u> Collèges du GMP ITIE Gabon	28 Avril 2023

6. Examen/Validation partielle du Plan de Travail Annuel et Budgétisé 2023 (PTAB 2023)			
N°	Résolutions	Responsables	Echéances
R1	Réaliser les ateliers de consultations par collèges et leurs parties prenantes élargies et organiser un atelier de consolidation pour l'identification, la priorisation et la sélection des activités	<u>Lead</u> Collèges du GMP ITIE Gabon <u>Appui</u> STP ITIE Gabon	14 Avril 2023
R2	Intégrer dans le PTAB 2023 provisoire les conclusions issues des consultations des parties prenantes puis le soumettre aux membres du GMP ITIE Gabon	<u>Lead</u> Responsable Administratif et Financier <u>Appui</u> STP ITIE Gabon	28 Avril 2023

8. Divers			
N°	Résolutions	Responsables	Echéances
R1	Recruter un consultant pour l'élaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières de l'ITIE Gabon	<u>Lead</u> STP ITIE Gabon	19 Mai 2023
R2	Revaloriser l'indemnité du Responsable Administratif et Financier	<u>Lead</u> STP ITIE Gabon	31 Décembre 2023
R3	Doter le secrétariat technique permanent de quatre (4) ordinateurs portables	<u>Lead</u> STP ITIE Gabon	28 Avril 2023
R4	Acquérir le véhicule de fonction du secrétaire technique permanent	<u>Lead</u> STP ITIE Gabon	30 Juin 2023

Am 